

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO  
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 20 janvier 2014 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD  
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. JEAN-CLAUDE BHÉRER  
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT  
M. MARC-ANTOINE FORTIN  
M. BERTHOLD TREMBLAY  
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. MAGELLA DUCHESNE

Assiste également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAULT, Directeur général.

**1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

**2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

01.01.14

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier, en ajoutant à Autres sujets s'il y a lieu : A) Les jeudis de Saint-Bruno, B) Enseignes de bienvenue, C) Carnaval, et D) Motion de félicitations à Madame Georgette Côté Gagnon.

**3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2013**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du lundi 16 décembre 2013.

02.01.14

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le lundi 16 décembre 2013 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

#### **4.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2013**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 16 décembre 2013.

03.01.14 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 16 décembre 2013 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

#### **5.- CORRESPONDANCE**

- Une lettre de Mario Lemelin, coordonnateur de projet pour Nutrinor, reçue le 14 janvier 2014. Celui-ci adresse une demande au Conseil municipal de location des locaux de l'épicerie suite à leur déménagement en raison d'importants travaux au dépanneur situé au 133 de la rue Melançon. Le Conseil étudiera cette demande et donnera un suivi lors d'une prochaine séance du Conseil.

#### **6.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 16 DÉCEMBRE 2013 AU 17 JANVIER 2014**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

##### **SECTION MUNICIPALITÉ:**

COMPTES À PAYER :	63 788.02 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	210 716.22

##### **SECTION RÉGLEMENT F.D.I.**

COMPTES À PAYER :	20 243.22
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	100 636.98

04.01.14 Après certaines précisions, il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 16 décembre 2013 au 17 janvier 2014, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 13490; 13684 à 13695; 13697; 13739 à 13800; 13803 à 13805; 13807 à 13820; et 13822; ainsi que 1521; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

**SIGNÉ CE 20<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER 2014**

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

**7.- DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES  
DES ÉLUS MUNICIPAUX**

05.01.14 En vertu de l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'accepter le dépôt des déclarations pécuniaires des élus municipaux et que la présente résolution soit adoptée séance tenante.

**8.- NOMINATION D'UN REMPLAÇANT TEMPORAIRE SUR LE  
COMITÉ FAMILLE**

**CONSIDÉRANT** que le Comité famille est présentement en période de consultation dans le cadre de la politique municipale des aînés;

**CONSIDÉRANT** que le conseiller responsable du dossier famille, M. Magella Duchesne, est absent pour une période de plusieurs semaines;

**CONSIDÉRANT** que le Comité famille trouve important qu'un élu soit présent lors de ces consultations;

06.01.14 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement de nommer M. Marc-Antoine Fortin pour représenter le Conseil municipal au sein du Comité famille, en lien avec son rôle de conseiller, et ce, de façon temporaire jusqu'au retour de M. Magella Duchesne. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**9.- CONFIRMATION DES TRAVAUX RELATIFS AU  
PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU  
ROUTIER. RE : AMÉLIORATION DE L'AVENUE  
SAINT-ALPHONSE**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 10 000 \$ pour l'entretien du réseau routier municipal pour l'année civile 2013 - 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la compensation distribuée à la municipalité visait l'entretien courant et préventif de l'avenue Saint-Alphonse;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution est accompagnée d'une copie de factures couvrant le montant de la compensation identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur la route susmentionnée;

**POUR CES MOTIFS,**

07.01.14 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'amélioration du réseau routier municipal dont la responsabilité nous incombe, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (Dossier n° 00019987-1 - 93030 (02) - 2013061176). La présente résolution est adoptée séance tenante.

**10.- DEMANDE D'AUTORISATION DE LA RMR POUR ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DU RANG IX SUD**

**CONSIDÉRANT** que la RMR a obtenu son décret portant le numéro 1306-213 pour la construction d'un LET et du chemin d'accès menant à ce site;

**CONSIDÉRANT** que ce chemin d'accès est en territoire brunois et plus particulièrement débute au 9<sup>e</sup> Rang Sud à Saint-Bruno;

**CONSIDÉRANT** que la Régie doit élargir ce chemin et qu'elle s'est entendue avec l'ensemble des propriétaires fonciers de ce secteur;

**CONSIDÉRANT** que la Régie a également obtenu l'autorisation de la CPTAQ;

08.01.14 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'autoriser la Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean à procéder à l'élargissement du 9<sup>e</sup> Rang Sud à Saint-Bruno, à savoir les lots 4 723 449 et 4 723 450, et ce, conditionnellement à l'acceptation d'un protocole d'entente basé sur les critères suivants, soit :

1. le caractère public du chemin et les modalités de cession à la municipalité de Saint-Bruno;

2. les coûts et les responsabilités entourant l'entretien dudit chemin (été, hiver);
3. les coûts, l'entretien et les responsabilités de la conduite de raccordement d'aqueduc proposé et les tarifs d'alimentation en eau potable;
4. les modalités de raccordement sur le réseau électrique existant étant entendu que sa construction a été entièrement assumée par le projet d'eau potable tel un réseau privé.

**11.- DEMANDE D'AUTORISATION DE LA RMR POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHEMIN SUR UN TERRAIN MUNICIPAL. RE: LAC DE L'AQUEDUC - LOT 4 467 192**

**CONSIDÉRANT** que la RMR a obtenu son décret portant le numéro 1306-213 pour la construction d'un LET et du chemin d'accès menant à ce site;

**CONSIDÉRANT** que ce chemin d'accès d'une longueur d'environ 300 mètres est en territoire brunois et plus particulièrement doit couper le lot 4 467 192 qui appartient à la municipalité de Saint-Bruno;

09.01.14 Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'autoriser la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean à procéder à la construction du chemin sur le lot 4 467 192 appartenant à la municipalité de Saint-Bruno, et ce, conditionnellement à l'acceptation d'un protocole d'entente basé sur les critères suivants, soit :

1. le caractère public du chemin et les modalités de cession à la municipalité de Saint-Bruno;
2. les coûts et les responsabilités entourant l'entretien dudit chemin (été, hiver);
3. les coûts, l'entretien et les responsabilités de la conduite de raccordement d'aqueduc proposé et les tarifs d'alimentation en eau potable;
4. les modalités de raccordement sur le réseau électrique existant étant entendu que sa construction a été entièrement assumée par le projet d'eau potable tel un réseau privé.

**12.- DEMANDE DU PRISME CULTUREL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Prisme culturel a un projet de relocalisation dans l'édifice de l'ancienne quincaillerie;

**CONSIDÉRANT QUE** les options de financement et la capacité financière de l'école de danse sont plutôt restreintes;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Bruno a toujours soutenu le Prisme culturel dans la mesure de ses capacités;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Bruno souhaite ardemment continuer de soutenir la culture et particulièrement l'école de danse du Prisme culturel.

10.01.14 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu unanimement d'accorder un soutien financier de 55 000 \$ au Prisme culturel afin de les soutenir dans la relocalisation de leur organisme. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**13.- AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UN ACTE D'ÉCHANGE AVEC 2971-8376 QUÉBEC INC. RE: LOTS 4 468 669 ET 5 299 209**

11.01.14 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu unanimement d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, et/ou M. Gilles Boudreault, directeur général, à signer un acte d'échange avec 2971-8376 Québec Inc. concernant les lots 4 468 669 et 5 299 209 et tout autre document relatif à ce dossier selon un projet d'acte qui nous a été soumis. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**14.- AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UN BAIL AVEC 2971-8376 QUÉBEC INC. RE: LOT 5 299 209**

12.01.14 Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu unanimement d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, et/ou M. Gilles Boudreault, directeur général, à signer les documents relatifs à un bail avec 2971-8376 Québec Inc. concernant le lot 5 299 209 selon un projet d'acte qui nous a été soumis. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**15.- AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UN SOUS-BAIL AVEC LE PRISME CULTUREL. RE: LOT 5 299 209**

13.01.14 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu unanimement d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, et/ou M. Gilles Boudreault, directeur général, à signer les documents relatifs à un sous-bail avec le Prisme culturel concernant le lot 5 299 209 selon un projet d'acte qui nous a été soumis. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**16.- ADHÉSION À LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ  
ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

**CONSIDÉRANT** qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) nous est proposée par l'entremise d'Aon Conseil en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

**CONSIDÉRANT** que l'adhésion à la Mutuelle permet à la municipalité de Saint-Bruno d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

**CONSIDÉRANT** que Municipalité de Saint-Bruno désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle pour une période de un an, soit jusqu'au 31 décembre 2014;

14.01.14 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que Municipalité de Saint-Bruno :

1. adopte l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;
2. autorise Groupe Conseil Novo SST inc. à signer, pour et en son nom, l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;
3. autorise le maire, M. Réjean Bouchard, ou son représentant autorisé, M. Gilles Boudreault, directeur général, à signer pour et au nom de Municipalité de Saint-Bruno tous les documents nécessaires à la participation de la municipalité à la Mutuelle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Il est en outre résolu que la présente résolution soit adoptée séance tenante.

**17.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS**

**A) TRAVAUX PUBLICS**

Monsieur Réjean Bouchard félicite l'équipe des travaux publics pour le déneigement de nos rues et rangs jusqu'à présent. Il est également question d'un chariot élévateur pour le garage municipal qui fait partie des équipements à acquérir en priorité.

**B) LOISIRS ET CULTURE**

Certains élus se questionnent sur les heures d'ouverture et de fermeture de la patinoire extérieure. Ce point sera soumis à notre directeur des loisirs qui verra à régler ce dossier.

**C) SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Monsieur Berthold Tremblay informe le Conseil qu'il y aura une rencontre de la Régie, demain le 21 janvier.

**D) URBANISME**

Aucun rapport.

**18.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU**

**A) Les jeudis de Saint-Bruno**

**CONSIDÉRANT** que M. Pierre Ste-Marie a discuté avec M. Marc-Antoine Fortin concernant la possibilité d'envisager l'organisation de compétitions cyclistes;

**CONSIDÉRANT** que ces compétitions pourraient être semblables aux "mardis de Lachine" et "mercredis de Québec";

15.01.14       Après discussion et sur proposition de M. Marc-Antoine Fortin, il est résolu d'instaurer une activité cycliste que nous appellerons "Les jeudis de Saint-Bruno" en fonction des paramètres que doit nous déposer monsieur Pierre Ste-Marie ce qui nous permettra de bien analyser la faisabilité de ces compétitions. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**B) Enseignes de bienvenue**

Le dossier des enseignes de bienvenue aux entrées du village est discuté. Un montant de plus ou moins 2 000 \$ devrait être investi pour les "relamper". Les oriflammes font également l'objet de questionnement.

**C) Carnaval**

Les élus sont invités à participer aux activités organisées par la Société des festivités d'hiver dans le cadre du Carnaval de Saint-Bruno qui débutera vendredi le 24 janvier.

**D) Motion de félicitations à Madame Georgette Côté Gagnon**

16.01.14 Sur proposition de M. Dominique Côté, une motion de félicitations est octroyée à madame Georgette Côté Gagnon à l'occasion de son anniversaire de 100 ans, le 10 janvier dernier. Le Conseil se joint à la population brunoise pour lui souhaiter de nombreux jours heureux entourée de tous ceux qu'elle aime et la santé pour profiter pleinement de la vie.

**19.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Aucune question.

**20.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

17.01.14 Il est proposé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 21:55 HEURES

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU